

Bruxelles, le 7 juin 2022
(OR. fr)

Dossier interinstitutionnel:
2021/0140(NLE)

9128/22
COR 1

SCH-EVAL 58
SCHENGEN 49
DATAPROTECT 155
ENFOPOL 267
FRONT 198
IXIM 124
MIGR 143
SIRIS 51
VISA 83
COMIX 239

NOTE POINT "A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Conseil
en date du:	9 juin 2022
Objet:	Règlement du Conseil relatif à la création et au fonctionnement d'un mécanisme d'évaluation et de contrôle destiné à vérifier l'application de l'acquis de Schengen, et abrogeant le règlement (UE) n° 1053/2013 - Adoption

À la page 2 du document ST 9128/22 INIT, le point 3 doit se lire comme suit:

3. Le 30 août 2021, le Conseil a invité le Parlement européen à présenter son avis sur la proposition de la Commission dans les meilleurs délais. Le 8 décembre 2021, le Conseil, conformément à la déclaration susmentionnée, a confirmé sa décision de consulter le Parlement européen sur base volontaire et a invité celui-ci à présenter son avis au plus tard à la fin du mois de février 2022. Le Parlement européen a rendu son avis en session plénière le 7 avril 2022 sur la base du rapport adopté le 16 mars 2022 en commission LIBE. En vue d'honorer son engagement politique, le Conseil a examiné l'avis du Parlement européen à l'occasion d'une réunion des conseillers JAI le 8 avril 2022, afin de le prendre en considération, dans toute la mesure du possible, avant la finalisation et l'adoption d'un texte définitif.